

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE FORT-DE-FRANCE

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
PALAIS DE JUSTICE
97262 FORT-DE-FRANCE
TEL 05.96.48.41.41

VB CONSULTING

38 avenue de l'Anse Madame
Immeuble L'Amandier
97233 Schoelcher

V/REF :

N/REF : 98 B 712 / 2017-B-42

Le Greffier du Tribunal Mixte de Commerce DE FORT-DE-FRANCE certifie qu'il a reçu le 09/01/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/06/2016.

Procès-verbal d'assemblée en date du 30/11/2016

Concernant la société

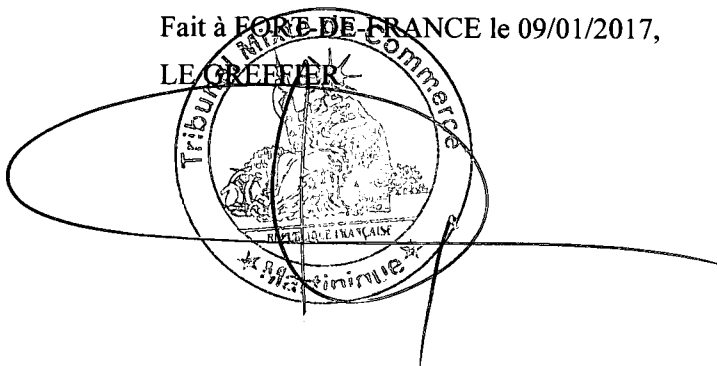
SO.DI.CA
Société à responsabilité limitée
Chez GHP
Zone de Gros la Jambette
97232 Lamentin

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-42 le 09/01/2017

R.C.S. FORT DE FRANCE TMC 419 836 176 (98 B 712)

Fait à FORT-DE-FRANCE le 09/01/2017,

LE GREFFIER





ENVOI EN GED

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE FORT-DE-FRANCE
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
PALAIS DE JUSTICE
97262 FORT-DE-FRANCE
TEL 05.96.48.41.41

SO.DI.CA

Chez GHP
Zone de Gros la Jambette
97232 Lamentin

Date Chrono : 09/01/2017

Type de document : Dépôt de comptes annuels

N° de Gestion : 98 B 712

N° de dépôt : 2017B42

Siren : 419 836 176



GED00169821



ENVOI EN GED

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE FORT-DE-FRANCE
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
PALAIS DE JUSTICE
97262 FORT-DE-FRANCE
TEL 05.96.48.41.41

SO.DI.CA

Chez GHP
Zone de Gros la Jambette
97232 Lamentin

Date Chrono : 09/01/2017

Type de document : PV d'assemblée

N° de Gestion : 98 B 712

N° de dépôt : 2017B42

Siren : 419 836 176



GED00169822

SO.DI.CA
Société à responsabilité limitée au capital de €7.500
Siège social : C/o GHP – Zone de Gros de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
419 836 176 RCS FORT DE FRANCE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 30 NOVEMBRE 2016

PROCES-VERBAL

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

L'an deux mille seize,
Le 30 novembre, à 10h00,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS :

- Henri HILLION
Propriétaire de 1 part,
- SARL GROUPE HILLION PARTICIPATION,
Propriétaire de 499 parts,
Représentée par Henri HILLION

Total égal au nombre de parts composant le capital social..... 500 parts.

Henri HILLION gérant, représentant la SARL GHP associée, préside la séance.

Le Président, constate que sont présents les deux associés détenant ensemble la totalité des 500 parts composant le capital social. L'assemblée est, par conséquent, régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer sur les décisions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- la copie de la lettre de convocation,
- les rapports de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2016,

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce
- les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2016,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- le registre des procès-verbaux d'assemblées générales,
- un exemplaire des statuts,
- Et plus généralement, toutes pièces exigées par la Loi et les statuts.

Le Président fait en outre observer que tous les documents qui en application des dispositions légales en vigueur, doivent être communiqués aux associés, leurs ont été adressés quinze jours avant la présente assemblée et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la présente réunion.

Puis, le Président rappelle que la présente assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2016,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions
- Approbation desdits comptes et quitus à la gérance,
- Affectation et répartition du résultat,
- Pouvoirs pour les formalités légales.

Puis, lecture est donnée des rapports de la gérance.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont toutes adoptées à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par la gérance, approuve ce rapport ainsi que les comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2016 tels qu'ils lui ont été présentés, le résultat de l'exercice se soldant par une perte de € 7.494, ainsi que les opérations traduites par ces comptes et/ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale donne quitus à la gérance pour sa gestion au titre de cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30/06/2016 d'un montant négatif de € 7.394 au poste « report à nouveau ».

Compte tenu du report à nouveau antérieur d'un montant de € 58.384 et des réserves d'un montant de € 3.206, les capitaux propres de la société seraient de € 62.346.

Conformément à la Loi, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, des dividendes ont été distribués, ainsi :

Exercice clos le 30 juin 2013

- €.0,

Exercice clos le 30 juin 2014

- €.0

Exercice clos le 30 juin 2015

- €.0

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

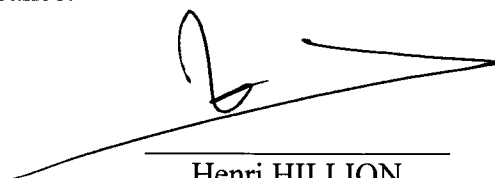
Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la gérance pour certifier conformes toutes copies ou extraits du présent procès-verbal et des statuts, pour effectuer toutes formalités au greffe du tribunal de commerce et auprès de toutes administrations, avec faculté de substituer, et plus généralement pour certifier et signer toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de tous dépôts et formalités légales requis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les gérants et le Président de séance.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Hillion', is written over a horizontal line.

Henri HILLION
Gérant et Président de séance

SO.DI.CA
Société à responsabilité limitée au capital de €7.500
Siège social : C/o GHP – Zone de Gros de la Jambe
97232 LE LAMENTIN
419 836 176 RCS FORT DE FRANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 30 NOVEMBRE 2016

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
WISEES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

**1 CONVENTION CONCLUE AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET
POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE**

Contrat conclu avec la société GROUPE HILLION PARTICIPATION

Convention d'assistance administrative et financière

A ce titre, la Société a comptabilisé en charges, au cours de l'exercice clos le 30/06/2016, un montant HT de €151.800.

* * *

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le présent rapport.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' or 'G' shape followed by a long horizontal line that curves upwards at the end.

SO.DI.CA
Société à responsabilité limitée au capital de €7.500
Siège social : C/o GHP – Zone de Gros de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
419 836 176 RCS FORT DE FRANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 30 NOVEMBRE 2016

RAPPORT DE GESTION
DU GERANT

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de la Société à l'effet de vous permettre d'examiner les comptes de l'exercice clos le 30/06/2016 et vous rendre compte de l'activité de la Société pendant ledit exercice.

Nous vous rappelons que l'inventaire est tenu à votre disposition au siège social.

I. ACTIVITÉ DURANT L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

Au cours de cet exercice, la Société a poursuivi ses activités d'exploitation de fonds de commerce de station service.

La Société a réalisé un chiffre d'affaires de €5.838.099, en diminution de 10,81 % par rapport à l'exercice précédent, soit un écart de €752.858.

Lors de l'exercice, nous avons dû faire face aux pannes fréquentes des pompes. De plus, les épisodes d'inondation des mois de mai et novembre ont directement affectés notre chiffre d'affaire.

Pareillement les salaires ont subi une augmentation du fait de la cession des emplois formation remplacés par des emplois à taux plein. Nous avons dû également racheter le fonds de commerce du snack en compensation des loyers non perçus.

II. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Nous vous indiquons que la Société n'exerce aucune activité en matière de recherche et développement.

III. COMPTES ANNUELS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Les comptes qui sont soumis à votre approbation ont été établis dans le respect des principes de prudence et sincérité.

Vous constaterez que les comptes courants créditeurs apparaissent sur la ligne « autres dettes ».

Les produits d'exploitation sont de €8.868.023 et les charges d'exploitation s'élèvent à la somme de €5.838.176, représentant ainsi un résultat d'exploitation de €29.848. Alors que l'exercice précédent laissait apparaître un résultat de €72.712.

Après la prise en compte du résultat financier d'un montant négatif de €2.728, le résultat de l'exercice se traduit par une perte de €7.494 à contrario de l'exercice précédent qui laissait apparaître un bénéfice de €53.972.

IV. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/06/16 d'un montant négatif de €7.494 au poste « report à nouveau ».

Cette affectation, laisse ressortir le compte « autres réserves » à la somme de €3.206.

Compte tenu du report à nouveau antérieur d'un montant de €58.384, les capitaux propres de la société seraient de €62.346.

Conformément à la Loi, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, des dividendes ont été distribués, ainsi :

Exercice clos le 30 juin 2013

- €0

Exercice clos le 30 juin 2014

- €0

Exercice clos le 30 juin 2015

- €0

V. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépense non déductible fiscalement.

VI. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la Société ne détient ni filiale ni participation.

VII. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

VIII. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

IX. PERSPECTIVES D'AVENIR

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Il est prévu la mise en location du fonds de commerce.

Il vous appartiendra également de vous prononcer sur le quitus à donner à votre gérant pour sa gestion au cours de l'exercice.

*

*

*

Nous vous remercions du vote favorable que vous voudrez bien accorder aux résolutions qui vous sont proposées.

La gérance



SARL SODICA
ZONE DE GROS DE LA JAMBETTE
CHEZ GHP

97232 LE LAMENTIN

2017 B 42

DOCUMENTS FISCAUX

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2016

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
ZONE DE GROS DE LA JAMBETTE CHEZ GHP . .		97232 LE LAMENTIN	
Numéro SIRET* 41983617600059		Néant ☐	Ex. précédent (N-1) clos le :

		Exercice N, clos le : 30/06/2016			30/06/2015
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
T	Fonds commercial (1)	AH	AI	120 000	120 000
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Avances et acc. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ		
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS	5 687	15 225
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	6 524	4 285
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et acomptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV		
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE	269	269
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	11 777	10 477
TOTAL (II)		BJ	BK	12 211	150 256
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU	241 413	153 044
I S	Avances et acc. versés sur cdes	BV	BW	1 200	2 650
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	8 609	33 778
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	124 983	102 308
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE	64 480	52 832
I	Disponibilités	CF	CG	20 153	13 800
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	4 815	5 706
R	TOTAL (III)	CJ	CK	465 653	364 118
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	12 211	514 375
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP	(3) Part à + d'un an	CR
Clause de rés. de prop.*		Immobilisations :	Stocks :	Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2016

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500)	DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EJ)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	3 206	3 206
	Report à nouveau	DH	58 384	4 412
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-7 494	53 972
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
TOTAL (I)		DL	62 346	69 840
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 387	1 387
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	1 387	1 387
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	86 381	101 924
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	240 817	17 375
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	141 227	249 033
	Dettes fiscales et sociales	DY	81 849	73 365
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compt régul.	Autres dettes	EA	2 459	600
	Produits constatés d'avance (4)	EB	846	850
TOTAL (IV)		EC	553 580	443 147
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	617 313	514 375
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	553 580	443 147
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH	86 381	101 924

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052

2016

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA							Néant		*
		Exercice N					Exercice N-1		
		France		Exportation et intrac.		Total			
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA	5 830 272	FB		FC	5 830 272	6 501 590	
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF			
	- services*	FG	7 828	FH		FI	7 828	44 684	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 838 099	FK		FL	5 838 099	6 546 274	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	7 033	3 739	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	20 771	50 355	
	Autres produits (1/11)					FQ	2 120	15 867	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	5 868 023	6 616 236	
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	5 101 798	5 769 146	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-88 369	-18 679	
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU	2 479	2 452	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	477 966	484 021	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 216	23 830	
	Salaires et traitements*					FY	243 430	235 662	
	Charges sociales (10)					FZ	36 017	26 704	
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	8 448	3 045	
	Dotations - dotations aux provisions					GB			
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		5 747	
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	43 190	11 593	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 838 176	6 543 523	
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	29 848	72 712	
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	363	2 120	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	363	2 120	
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 090	674	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	3 090	674	
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-2 728	1 447	
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	27 120	74 159	

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

2016

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant		*
		Exercice N	Exercice N - 1	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		371
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	30 025	4 000
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	30 025	4 371
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	36 065	12 340
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	28 575	9 152
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	64 640	21 492
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	-34 614	-17 121
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK		3 066
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 898 411	6 622 727
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 905 905	6 568 755
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	-7 494	53 972
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	23 726	2 567
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transfert de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 Obl. A9				
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
pénalités	45			
régularisations diverses	36 020			
valeur nette comptable	28 575			
produit de cession		30 025		
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieure	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2016

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant		*	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations		
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'une mise en équ. 2	Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à poste 3	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	120 000	KE	KF
C R P R E L E S	Terrains	KG		KH	KI
	Cons - Sur sol propre	KJ		KK	KL
	truc - Sur sol d'autrui	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	KS	16 600	KT	KU
	- Instal générales, agencements, aménagements div*	KV	5 441	KW	KX
	Autres immob. corporelles	KY		KZ	LA
	- Matériel de transport*	LB	4 420	LC	LD
	- Matériel de bureau et mobilier informatique	LE		LF	LG
	- Emballages récupérables et divers*	LH		LI	LJ
Immobilisations corporelles en cours	LK		LL	LM	
Avances et acomptes	LN	26 461	LO	LP	37 127
TOTAL III		LN	26 461	LO	LP
F	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
I	Autres participations	8U		8V	8W
N	Autres titres immobilisés	1P	269	1R	1S
N	Prêts et autres immobilisations financières	1T	10 477	1U	1V
TOTAL IV		LQ	10 746	LR	LS
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		OG	157 207	OH	OJ
					38 427
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale ou évaluation en équivalence 4
		par virement de poste à poste 1	par cession des tiers ou mise en équivalence ou résultant d'une mise en équivalence 2		
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		C0	D0	D7
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		LV	LW	1X
C R P R E L E S	Terrains		LX	LY	LZ
	Constructions - Sur sol propre		MA	MB	MC
	- Sur sol d'autrui		MD	ME	MF
	- Instal. générales, agencement et aménagement des constructions		MG	MH	MI
	Instal. tech., matériel et outillage ind.		MJ	MK	ML
	Autres immob. corp.		MM	MN	MO
	- Installations générales, agencements, aménagements		MP	MQ	MR
	- Matériel de transport		MS	MT	MU
	- Mat. de bureau et informatique, mobilier		MV	MW	MX
	- Emballages récupérables et div		MZ	NA	NB
Immob. corporelles en cours	MY	ND	NE	NF	
Avances et acomptes	NC	NG	NH	NI	
TOTAL III			31 763	31 825	
F	Participations évaluées (mise en équ.)		0U	M7	0W
I	Autres participations		0X	0Y	0Z
N	Autres titres immobilisés		2B	2C	2D
N	Prêts et autres immob. financières		2E	2F	2G
TOTAL IV			NJ	NK	2H
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			OK	OL	OM
			31 763	163 871	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le	30/06/2016
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.	
Désignation de l'entreprise : SARL SODICA	Néant X

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l' exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.
- (2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B

Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice

2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice

3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA										Néant		*	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*											
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.			Augmentations : dotations de l'ex.			Diminutions : amort. afférents aux éts sortis de l'actif reprises			Montant des amort. à la fin de l'ex.		
Frais d'établ. et développ. TOTAL I		CY			EL			EM			EN		
Autres immob. incorp. TOTAL II		PE			PF			PG			PH		
Terrains		PI			PJ			PK			PL		
- Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ		
Construct° - Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU		
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		PV			PW			PX			PY		
Inst. techn., matériel et outillage ind.		PZ	1 375		QA	4 312		QB			QC	5 687	
Autres - Installations générales, agencements et aménagements divers		QD	2 534		QE	1 572		QF	1 197		QG	2 909	
immob. - Matériel de transport		QH			QI	1 991		QJ	1 991		QK		
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	3 042		QM	573		QN			QO	3 615	
- Emballages récup. et div.		QP			QR			QS			QT		
TOTAL III		QU	6 951		QV	8 448		QW	3 188		QX	12 211	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ON	6 951		OP	8 448		OQ	3 188		OR	12 211	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisat° amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel						
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Autres immob. incorp. TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
C Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
O Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
N Inst. gales., agenc.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Instal. techn., matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
C Inst gales, agenc & am. div		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
O Mat. de transp.		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
R Mat bur & inf mob		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
P Emb. récup., div.		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations -		NL			NM			NO					
TOTAL général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)		N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)			NZ			
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'ex. aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunts à évaluer								Z9			Z8		
Primes de remboursemt des obligations								SP			SR		

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

2016

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC	
P Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF	
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6	
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM	
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
& Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
C Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K	
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER	
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U	
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y	1 387
TOTAL II	5Z	1 387	TV	TW	1 387
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D	
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H	
P immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05	
R - titres de participat°	9U	9V	9W	9X	
E - autres immob fin (1)*	06	07	08	09	
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
I Sur comptes clients	6T	20 771	6U	20 771	6W
A Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	20 771	TY	20 771	UA
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	22 158	UB	20 771	UD
Dont dotations et reprises					
- d'exploitation		UE	UF	20 771	
- financières		UG	UH		
- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision					
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2016

Désignation de l'entreprise :		SARL SODICA				Néant		*
-------------------------------	--	-------------	--	--	--	-------	--	---

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3	
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations		UL		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		US	
	Autres immobilisations financières		UT	11 777	UV	11 777
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux		VA	750	750	
	Autres créances clients		UX	7 859	7 859	
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)		Z1			
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 690	1 690	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ			
	Etat et	Impôts sur les bénéfices	VM	21 283	21 283	
	autres	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	39 694	39 694	
	collectivités	Autres impôts, taxes, versements assim.	VN			
	publiques	Divers	VP			
	Groupes et associés (2)		VC			
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)		VR	62 316	62 316	
	Charges constatées d'avance		VS	4 815	4 815	-0
	TOTAUX		VT	150 183	138 407	11 777
	R E N V	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD		
			Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE		
(2)		Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF			

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y			
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z			
		Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	VG	86 381	86 381	
		à 1 maximum à l'origine à + de 1 an à l'origine	VH			
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	141 227	141 227	
		Personnel et comptes rattachés	8C	37 614	37 614	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	36 419	36 419	
Etat et		Impôts sur les bénéfices	8E			
autres		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 446	3 446	
Collectivités		Obligations cautionnées	VX			
publiques		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 370	4 370	
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			
		Groupes et associés (2)	VI	240 817	240 817	
		Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr	8K	2 459	2 459	
		Dettes représentatives de titres empruntés*	Z2			
		Produits constatés d'avance	8L	846	846	
TOTAUX		VY	553 580	553 580		
R E N V	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032		
		Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK			
	(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA										Néant ☐		Exercice N, clos le : 30/06/2016	
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail - de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR) - de son conjoint ☐ - part déductible* ☐ à réintégrer :										WA			
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WD		3 658	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										WE		4 735	
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*										WF		2 646	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*										WJ		45	
Amendes et pénalités										WJ		45	
Charges financières (art 212 bis)										XZ			
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI										XY			
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7			
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*										WL			
Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI										L7			
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (16% pour les entre. soumises à l'IR)										I8			
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%										ZN			
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme.										WN			
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions										WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)										SU			
Dont : intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)										SW			
Déficits étrangers antérieurement déduits PME (art 39-1-3 et 212)										SX			
Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro										M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR		11 084	
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT			
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)										WU		2 392	
Régimes Plus-values - imposées aux taux de 15% (16% pour les ent. soumises à l'IR) *										WV			
Imposition nettes - imposées aux taux de 0%										WH			
à - imposées aux taux de 19 %										WP			
particuliers à - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW			
et impos. long terme - imputées sur déficits antérieurs										XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
différées Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales*. Produit net des act* et parts (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A))										XA			
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer										ZY			
Mesures Majoration d'amortissement *										XD			
Entreprise nouvelle 44 septies										K9			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies										L2			
Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)										L5			
Pôle de compétitivité (art. 44)										L6			
Sociétés d'investissement immo.										K3			
Zone restruc. défense (art. 44 terdecies)										PA			
Zone franche urbaine (art. 44 octies ou)										OV			
Bassin d'emploi à redynamiser										1F			
Zone franche d'activités (art. 44)										XC			
Zone de revitalisation rurale (44)										PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS			
Deduct. div. (cf. feuillet séparé)										ZI			
dont déduct. except.										ZI			
Créance dé gagée par le report en arrière du déf. (IS)										ZL			
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
TOTAL II										XH		29 144	
III. RESULTAT FISCAL													
Résultat fiscal avant imputation										XI			
des déficits reportables :										XI			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL			
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)										XL			
RESULTAT FISCAL BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)										XN		18 060	
										XO		18 060	

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2016

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA				Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	0
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4- K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)				YJ	20 706
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	20 706
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges*					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y	
Provisions pour dépréciation*					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E	
Charges à payer					
organic		9K		9L	2 392
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L	2 392
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032					
TOTAUX		YN		YO	2 392
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A					
				ligne WI	
				ligne WU	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et 3211-1 du Code des transports	XU	
---	----	--

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant		*					
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT									
Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie		0C	4 412						
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		0D	53 972						
Prélèvements sur les réserves		0E							
TOTAL I		0F	58 384						
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB							
	- Autres réserves	ZD							
	Dividendes	ZE							
	Autres répartitions	ZF							
	Report à nouveau	ZG	58 384						
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	58 384					
Distributions (articles 235 Ter ZCA)									
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		XV							
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation									
RENSEIGNEMENTS DIVERS				EXERCICE N	EXERCICE N - 1				
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	60 178	YQ	42 562	34 358			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS					
Détails des postes	Autres	- Sous-traitance		YT					
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	15 583	XQ	151 270	147 987		
	achats	- Personnel extérieur de l'entreprise		YU					
	et	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	161 786	199 865			
	charges	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV					
	externes	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	164 910	136 169		
Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052				ZJ	477 966	484 021			
impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	9 745	13 272			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	3 471	10 558			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052				YX	13 216	23 830		
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée			YY	50 043	48 020			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	80 827	55 363			
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2015)*			OB	222 374				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			OS					
	Effectif moyen du personnel* (dont apprentis :)			YP	8	9			
	handicapés :)			RL					
	Effectif affecté à l'activité artisanale			ZK	%	%			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la soci			XP					
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE								
Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration (coder : 0 = non, 1 = oui)				ZR					
Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK		PV à 0% (1)	JL	
				PV à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN		PV à 0% (1)	JO	
				PV à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale				JH		N°SIRET de la société mère	JJ	

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2016

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA							Néant	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1	SYSTEME VIDEO SURVEILLANCE/A.S.M	30/07/2013	1 640		1 197		443	
2	MOTO HARLEY DAVIDSON/SUPER BIKES	02/12/2015	26 188		1 731		24 457	
3	TRANSPORT HARLEY DAVIDSON/NODIN-SOMATRA	02/12/2015	3 935		260		3 675	
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 %	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)				
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	(11)	
1		-443	-443					
2		-24 457	-24 457					
3		-3 675	-3 675					
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+				+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+				+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+				+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+				+	
17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans.*				+			
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.		+	+		+		
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.		-	-		-		
20	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+		+	+	
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 20)(9)			-28 575					
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 20)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C	

**13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B 2016

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA					Néant	☒	*
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME							
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)							
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art.39)						
Total 1							
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :		Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1					
		N-2					
		N-1					
	sur 10 ans ou sur une	N-2					
	durée différente (art.39	N-3					
	quaterdecies 1 ter et	N-4					
	1 quater du CGI)	N-5					
	(à préciser) au titre de :	N-6					
		N-7					
	N-8						
	N-9						
Total 2							
B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS							
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport							
☐ de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).				☐ d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).			
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Total							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant		X		*	
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 16% (2)					
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *					
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 I a sexies 0 du CGI) (1)					
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU							
Origine		Moins-values à 16%		Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 16%		Solde des moins-values à 16%	
1		2		3		4	
Moins-values nettes N							
Moins-values N-1							
nettes à long terme N-2							
subies au cours N-3							
des dix exercices N-4							
antérieurs N-5							
(montants restant à N-6							
déduire à la clôture N-7							
du dernier exercice) N-8							
N-9							
N-10							
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES							
Origine	Moins-values			Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter	
	à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)	à 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N							
Moins-values N-1							
nettes à long N-2							
terme subies N-3							
au cours des N-4							
dix exercices N-5							
antérieurs N-6							
(montant restant N-7							
à déduire à la N-8							
clôture du dernier N-9							
exercice) N-10							

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2016

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant				X	*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*							
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme					
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2						
Total (lignes 1 et 2)	3						
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4						
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5						
Total (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

**16 - DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

N° 2059-E

2016

Désignation de l'entreprise : SARL SOUÏCA		Néant
Exercice ouvert le : 01/07/2015	et clos le : 30/06/2016	Durée en nombre de mois : 12

I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
Ventes de marchandises	OA	5 830 272
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	7 828
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subv. d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déd. de la VA	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 1	OM	5 838 099
II - CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	5 101 798
Variation de stocks (marchandises) *	OO	-88 369
Achats de matières premières et autres appro. (droits de douane compris)	OP	2 479
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	302 970
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	3 147
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le CA autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc), taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Total 2	OJ	5 322 025
III - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		

Calcul de la valeur ajoutée		Total 1 - Total 2	137	516 074
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)			117	516 074
Mono-établissement au sens de la CVAE				
Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Période de référence	Du		Au	
Date de cessation				
Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.